

AVIS PUBLIC

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2287
ENTRÉE EN VIGUEUR**

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 5 février 2024, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté le règlement numéro 2287 intitulé : *Règlement sur le bruit dans le cadre des travaux de prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal.*

Ce règlement entre en vigueur le 6 février et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : montreal.ca/reglements.

Montréal le 6 février 2024.

La Secrétaire d'arrondissement

Guyline Champoux, avocate